CLUB BADMINTON VIENNE
59 b rue Vimaine • 38200 VIENNE
mail@cbv38.fr www.cbv38.fr
DEPUIS 1996 • Ecole de Bad 4*

Assemblée Générale Extraordinaire

Compte rendu

Lieu	Gymnase du collège de l'Isle, quai Frédéric Mistral 38200 VIENNE	**Date**	22/06/2024
Heure de début	14h00	**Heure de fin**	14h46

Liste des présents - Quorum - Organisation administrative

Nombre de membres présents (liste d'émargement) : 45
Nombre de membres représentés (pouvoirs valides) : 81
Invités : Maire de VIENNE (absent, non représenté)

Nombre d'adhérents au jour de l'assemblée : 270
Nombre Total de Votes : 126
Quorum nécessaire (1/4 des membres) : 68

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Président de séance : Florian MARY
Secrétaire de séance : Solène MARGUIN

Ordre du jour

I. Présentation des nouveaux statuts
II. Présentation du rôle des membres du conseil d'administration
III. Vote pour l'adoption des nouveaux statuts
IV. Questions diverses

Une présentation faite aux adhérents présents complète ce Compte Rendu.

Sujet 1 : Présentation des nouveaux statuts

Le Président rappelle le processus de modification des statuts de l'association et des éléments qui ont été transmis à l'ensemble des membres lors de l'envoie de la convocation : nouveaux statuts accompagnés des modifications envisagées.

Le président rappelle les principales modifications :

- Des statuts sont proposés par la FFBAD, étant un club affilié, il est nécessaire de se référer à leurs statuts et nous les modifions afin de se mettre en conformité.
- Précision sur le fait que l'on peut voter pour un président de séance, qui peut ne pas être le Président du club.

- Modification du vote à bulletin secret pour que l'on puisse voter à main levée par la suite, en précisant que l'assemblée peut demander un vote à bulletin secret en début de séance.
- Possibilité de faire une AG en visio.
- Diminution du quorum pour les délibérations standards
- Nombre maximum de personne au CA : 16 personnes définies, avec une répartition entre femmes et hommes (par rapport au pourcentage d'hommes et femmes adhérant au club)
- Changement de la durée du mandat : il passe de 3 ans à 4 ans, pour être en cohérence avec le projet du club qui est établi sur une durée de 4 ans également.
- Possibilité d'ajouter des membres au CA en cours de mandat si des places sont vacantes.
- Le Président est élu par l'assemblée.
- Ajout d'un non cumul pour la fonction de Président et de Trésorier : le trésorier est responsable des comptes et cela permet une séparation des pouvoirs et de risque de fraude.
- Les salariés peuvent se voir déléguer des représentations aux comités, ligue ou fédération.

Le Président demande s'il y a des questions complémentaires ou des explications qui semblent nécessaires à la bonne compréhension des statuts proposés.

Pas de question.

Sujet 2 : Présentation des rôles des membres du conseil d'administration

Le président présente le rôle des membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire), ainsi que l'implication nécessaire pour les membres du Comité Directeur de l'association.

L'accent est mis sur le fait que cela nécessite beaucoup de temps et il remercie une nouvelle fois les membres du comité directeur, ainsi que les bénévoles pour leur implication tout au long de l'année.

Les différents rôles / responsabilités :

- Président : responsable légal de l'association, il est le seul à pouvoir engager des dépenses, il gère la coordination de tous les membres du CD, il organise l'AG.
- Secrétaire : gère tous les dossiers d'inscription, gère les correspondances / courriers / mails, déclarations officielles, organise les réunions, rédige les ordres du jour et les comptes rendus.
- Trésorier : encaisse toutes les cotisations versées par les membres, classe et archive les pièces justificatives et les documents comptables, gère les flux financiers, gère les relations financières avec les membres et la banque, établit les comptes annuels.
- Membre du Conseil d'administration : avoir des compétences dans un domaine, avoir du temps et l'envie de s'investir, travail en équipe, savoir prendre des décisions malgré les désaccords.

Tous les membres du Conseil d'Administration font cela sur leur temps libre et sans aucun avantage.

Chaque membre de l'association, même sans être au Comité Directeur, peut renseigner les nouveaux arrivants, gérer un créneau, donner des idées. En bref, participer à la vie associative.

Sujet 3 : Vote pour l'adoption des nouveaux statuts

Le président explique le processus de vote qui se tiendra à bulletins secrets.

Chaque adhérent présent a reçu un ticket de vote puis un ticket par procuration qui lui a été mandaté. 126 tickets ont été distribués, représentant le quorum. Ci-après le modèle utilisé :

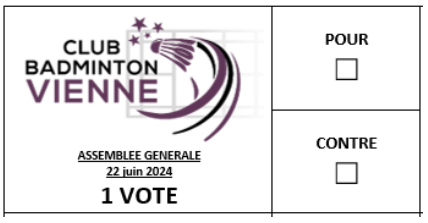

Le vote se fait dans une urne en carton dont l'intérieur n'est pas visible et où il est impossible de passer la main ou tout autre document que le bulletin de vote. L'urne est disposée sur une table derrière un kakémono afin d'assurer le secret du vote.

Cocher la case Pour ou Contre (2 cases ou 0 case cochées = vote considéré comme Nul donc abstention)

Les votes manquants seront considérés comme abstention.

Le dépouillement est effectué par Léa BARC et Solène MARGUIN devant les membres présents. Le Président de séance indique aux membres présents qu'ils peuvent se rapprocher de la table s'ils le souhaitent.

La majorité des 2/3 des membres présents ou représentés est nécessaire pour valider la modification des statuts.

VOTE pour l'adoption des nouveaux statuts

Nombre de votants : 126

Majorité nécessaire : 86

Pour : 124 / Contre : 0 / Abstention : 2

Les statuts sont adoptés à la majorité.

Sujet 4 : Questions

Aucune question

La séance est clôturée à 14h46.

Fait à VIENNE, le 22 juin 2024.

Le Président de séance — La Secrétaire de séance

Florian MARY — Solène MARGUIN